Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de développement des coopératives pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,

RODRIGUE BIRON

Québec, le 8 juillet 1985

Monsieur Rodrigue Biron
Ministre de l'Industrie
et du Commerce

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société de développement des coopératives, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de la Société pour l'exercice financier terminé au 31 mars 1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président et directeur général,

GÉRARD BARBIN

Québec, le 8 juillet 1985

TABLE DES MATIÈRES

La Société de développement des coopératives 4
Le conseil d'administration et la direction 5
Message du président 6
Rapport de la direction 8
S.D.C.-Habitation 13
Tableaux statistiques 14
Rapport du vérificateur 16
États financiers 17

FAITS SAILLANTS

	1985	1984
Demandes reçues	**212**	*235*
Demandes traitées	**161**	*243*
Aides autorisées	**65**	*112*
Sommes autorisées	**6 100 000 $**	*8 920 000 $*
Valeur des projets	**16 905 000 $**	*33 463 000 $*
Emplois créés	**104**	—
Emplois maintenus	**532**	—
Actif: S.D.C.	**20 386 000 $**	*25 465 000 $*
S.D.C.-Habitation	**33 940 000 $**	*37 273 000 $*

La Société de développement des coopératives

La Société de développement des coopératives est une société d'État dont le mandat consiste à favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives. Le gouvernement du Québec souhaite ainsi mettre à profit ce type d'entreprises pour assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions et la création d'emplois dans ces régions.

Pour réaliser son mandat, la Société administre des programmes d'aide dont le principal objectif est d'apporter aux entreprises coopératives un financement complémentaire à celui des membres et des institutions financières. Elle peut également conseiller les coopératives sur leur financement et s'assurer qu'elles ont accès à l'aide technique qui leur est nécessaire.

Les interventions de la S.D.C. se font surtout sous la forme de garanties de prêts de capitalisation. Ces garanties accordées aux coopératives leur permettent de s'adresser aux institutions financières pour combler temporairement l'écart entre leur avoir propre (capital social et réserve générale) et le capital requis pour atteindre une saine capitalisation. Par la suite, les membres disposent de quelques années pour remplacer le financement ainsi obtenu par des capitaux qu'ils auront eux-mêmes investis dans leurs entreprises.

La Société peut également ajouter à ces garanties une prise en charge d'intérêts au cours des premières années de ces prêts. Enfin, l'aide financière de la S.D.C. peut prendre d'autres formes. Elle peut, entre autres, garantir le rachat de parts privilégiées souscrites par des institutions financières et, dans certains cas exceptionnels, accorder des prêts de financement ou des garanties de prêts sous forme de marge de crédit.

L'aide de la Société est conçue pour répondre efficacement aux besoins particuliers des entreprises coopératives. Plusieurs programmes veulent rejoindre les entreprises à divers moments de leur développement (démarrage, expansion, consolidation, etc.). Elle se révèle ainsi, tant par ses aides financieres que par les relations privilégiées qu'elle entretient avec les dirigeants de coopératives, un outil précieux au service des coopératives et de leurs membres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

M. Gérard Barbin, président
Président et directeur général de la Société de développement des coopératives

Mme Denise Julien, vice-présidente
Responsable de l'organisation communautaire au C.L.S.C. des Hautes-Laurentides

M. Léopold Beaulieu
Trésorier de la Confédération des syndicats nationaux

M. Gaétan Bourbonnais
Directeur général de l'Association coopérative étudiante du Collège Rosemont

M. Michel Bousquet
Président de la Coopérative de développement de l'Estrie

M. Jean-Guy Desforges
Professeur agrégé à l'École des hautes études commerciales

M. Lauréat Michaud
Membre du conseil d'administration de Agropur, coopérative agro-alimentaire

M. Paul Pedneault
Président de la Caisse d'établissement du Saguenay — Lac St-Jean

M. Hugues Roberge
Directeur général de la Fédération des coopératives de réparateurs de camions diésel Cadiex-Cadimac du Québec

Mme Sylvie Saint-Pierre Babin
Directeur exécutif au Conseil des coopératives de l'Outaouais

M. Benoît Tremblay
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Industrie et du Commerce

** Deux postes sont présentement vacants.*

LA DIRECTION

M. Gérard Barbin
Président et directeur général

M. Marc Jean
Vice-président aux opérations

M. Normand Chatigny
Secrétaire et Directeur du contentieux

M. Michel A. Desrochers
Directeur des programmes d'aide

M. Maurice Prud'homme
Directeur des agents de développement

M. Claude Hamel
Coordonnateur de l'administration et des finances

M. Claude Carbonneau
Coordonnateur de la recherche et des communications

Message du président

Pour la Société de développement des coopératives, 1984-1985 aura été une année de nouveauté et de transition. Il convient en effet de rappeler que, malgré ses sept années d'expérience, l'actuelle S.D.C. n'existe que depuis le 6 juin 1984. Pour une large part, la dernière année financière a donc été consacrée à la réorganisation administrative de la Société.

Bien qu'elle soit encore à compléter, cette réorganisation a permis à la Société de rendre sa structure administrative et ses mécanismes de fonctionnement plus compatibles avec son nouveau mandat. Dès le début, notre premier souci a été d'offrir rapidement aux entreprises coopératives les nouveaux programmes d'aide financière que le gouvernement nous a confiés et dont les objectifs visent à donner à la population le moyen de se prendre en main et de créer des emplois dans leur milieu.

Cet objectif ayant été atteint, le conseil d'administration se préoccupe maintenant d'orienter l'action de la Société dans une perspective à plus long terme. En collaboration avec nos partenaires gouvernementaux et coopératifs, nous envisageons de faire des efforts particuliers afin de nous assurer que nos interventions et nos recommandations auront la plus grande pertinence, tant par rapport aux objectifs de l'État que par rapport aux exigences de la formule coopérative et aux attentes du mouvement coopératif et de la population.

Cette démarche, nous la réalisons à un moment où le mouvement coopératif connaît des mutations importantes. Bien sûr, certains secteurs continuent à démontrer leur vitalité et à se maintenir au rang des meilleures entreprises québécoises. Comme pour les entreprises non coopératives, ce n'est pas toujours le cas et les échecs laissent souvent un goût amer. L'efficacité de la formule coopérative est alors mise en doute et elle risque de perdre de son attrait.

En créant la S.D.C., le gouvernement du Québec a manifesté sa confiance envers la formule coopérative. Il a reconnu ses valeurs économiques mais également tout son potentiel de développement au service des populations. Notre mandat consiste donc à aider les entreprises coopératives à justifier cette confiance que l'État leur témoigne et à faire en sorte qu'elles deviennent d'excellentes entreprises en même temps que d'excellentes coopératives.

Sur cette base et dans le cadre de ses moyens, la Société s'emploiera à supporter au maximum le dynamisme et l'esprit d'entreprise des promoteurs de projets coopératifs. En même temps, elle devra se faire vigilante afin de ne pas laisser de faux espoirs à ceux qui mettent trop de confiance dans des projets sans avenir.

Ce travail de développement est complexe. C'est pourquoi la Société entend le réaliser en collaboration avec les autres intervenants intéressés à la promotion de la formule coopérative. Déjà, dans les régions, les agents de la S.D.C. sont en contact permanent avec le milieu. Cela leur permet une compréhension privilégiée des besoins et des contraintes particulières à ces régions. Dans ce contexte et compte tenu des expériences vécues dans les régions où de tels groupes existaient déjà, nous ne pouvons que nous réjouir de la décision du gouvernement du Québec d'implanter des Groupes conseils sur tout le territoire. Le partage des responsabilités permettra à la Société de mieux jouer son rôle financier en collaboration avec la Direction des coopératives et les Coopératives régionales de développement.

En terminant, je voudrais profiter de l'occasion pour adresser des remerciements sincères aux anciens membres du conseil d'administration ainsi qu'aux nouveaux. En cette période de changements, ils ont su préparer et assumer la transition en guidant l'évolution de la Société dans le meilleur intérêt du mouvement coopératif et de la collectivité québécoise. Enfin, un autre facteur de continuité a certes été la présence d'une équipe dévouée au service de la Société. Bien que peu nombreux, le personnel de la S.D.C. fait preuve d'une capacité de travail et d'une conscience professionnelle qui sont exemplaires à plus d'un point de vue.

Gérard Barbin

GÉRARD BARBIN

Rapport de la direction

L'année 1984-1985 a encore une fois démontré la popularité de la formule coopérative au Québec. Durant cette période, pas moins de 200 nouvelles coopératives ont vu le jour, ce qui porte leur nombre total à 1 850. Les contacts étroits qu'elle entretient avec les dirigeants de ces entreprises permettent à la Société de constater que la formule coopérative offre toujours une solution originale aux besoins particuliers de certains groupes de consommateurs ou de travailleurs.

De façon générale, même si certains secteurs du mouvement coopératif ont connu des problèmes qui les ont secoués durement, nous pouvons affirmer que la grande majorité des coopératives réagit très efficacement aux défis qui sont les leurs. La S.D.C., à travers son mandat, tente de répondre le mieux possible aux attentes et aux besoins particuliers de ces entreprises.

Au cours de la dernière année, les interventions de la Société se sont déroulées dans un contexte nouveau et, à certains points de vue, un peu particulier. Depuis juin 1984, une nouvelle loi est venue modifier le statut ainsi que les moyens d'intervention de la S.D.C. En plus du travail quotidien d'analyse et de support aux coopératives, il a fallu adapter la structure de la Société de façon à ce qu'elle corresponde bien à la nouvelle réalité. Cela explique en grande partie la réduction des activités que semblent indiquer les statistiques. De même, sur le plan des opérations, cela nous amène à gérer deux portefeuilles, l'un hérité de l'ancienne Société et l'autre issu de la nouvelle.

ANCIEN PORTEFEUILLE

La Loi sur la Société de développement des coopératives, en plus de définir le mandat de la S.D.C. et de préciser les moyens dont elle dispose pour le réaliser, lui confie la gestion du portefeuille de prêts consentis par l'ancienne S.D.C. Il s'agit en fait d'en gérer la décroissance puisque, depuis l'adoption de la nouvelle loi, aucun nouveau prêt ne peut être consenti dans ce cadre.

Au 6 juin 1984, le solde des prêts hérité de l'ancienne Société s'élevait à 33,6 $ millions. À la fin de l'année financière, il restait encore 240 dossiers dans ce portefeuille pour un total de 25,2 $ millions. Cette réduction s'explique en partie par les remboursements de capital qui ont représenté 2,5 $ millions au cours de cette période. Pour le reste, il s'est principalement agi de radiations, de garanties de prêts échues et d'annulations de prêts non déboursés. Les scénarios les plus réalistes préparés par la Société prévoient des remboursements de l'ordre de 3 à 3,5 $ millions au cours des 3 prochaines années. Sur cette base, il faudra compter environ 10 ans avant l'extinction complète de ce portefeuille.

En vertu de l'article 47 de la Loi sur la Société de développement des coopératives, les sommes provenant du remboursement de capital sur ces prêts doivent servir à rembourser les avances consenties par le gouvernement du Québec et les coopérateurs-souscripteurs. Au cours de la dernière année, 4,2 $ millions ont ainsi été retournés, ce qui laisse un solde de 22,5 $ millions. Comme ces remboursements sont dépendants des remboursements de capital, ils devraient donc s'échelonner sur une période de 10 ans.

LA DEMANDE

Depuis le 6 juin 1984, 160 demandes d'aide financière ont été reçues par la Société. Pour les 12 mois écoulés entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985, le total des demandes reçues s'élève à 212. Au cours de cette période, le personnel de la S.D.C. a pu traiter environ 160 demandes de sorte que, en tenant compte des demandes en carnet au début de l'année, il restait 175 demandes à traiter au 31 mars 1985.

Parmi les demandes traitées, 40,4% ont reçu des recommandations d'aides financières. Seulement 8,7% se sont vu opposer des refus. Pour le reste, il s'agit généralement de projets auxquels leurs promoteurs n'ont pas donné suite.

Quant à l'origine de ces demandes, on constate que la croissance des coopératives de travailleurs se poursuit. Presque la moitié (45,3%) des demandes reçues par la S.D.C. provenait de coopératives de travailleurs. Les coopératives de consommateurs demeurent cependant un secteur important en terme de nombre de coopératives. Au cours de la dernière année, elles ont adressé 26,4% de toutes les demandes d'aide financière reçues par la Société.

Pour les prochaines années, compte tenu des efforts réalisés par le gouvernement du Québec pour promouvoir la formule coopérative auprès des travailleurs, il est prévisible que le nombre de demandes en provenance de ce secteur demeure très élevé. Il ne faut pas croire cependant que les demandes en provenance des secteurs plus traditionnels vont cesser. La formule coopérative existe pour répondre aux besoins et, même si ces besoins évoluent, la population continue de faire appel à la formule coopérative pour les satisfaire.

Sur le plan régional, le plus grand nombre de demandes a été enregistré en provenance des régions de Montréal (28,4%) et de Québec (22,6%). On doit cependant noter une demande importante en provenance des coopératives du Nouveau-Québec. Dans toute l'histoire de la Société, une vingtaine de demandes nous ont été adressées par les coopératives de cette région. Douze de celles-ci l'ont été au cours de la dernière année.

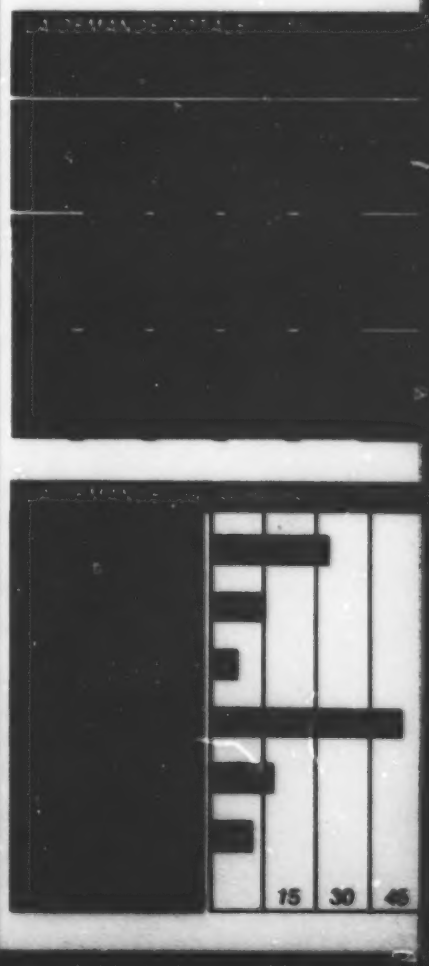

LES INVESTISSEMENTS

Au 31 mars 1985, le ministre de l'Industrie et du Commerce avait autorisé la Société de développement des coopératives à offrir 48 aides financières pour un total de 5 $ millions. Si on ajoute les investissements autorisés avant le 6 juin 1984, le total des aides financières autorisées au cours des 12 mois écoulés entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985 s'élève à 65 et il représente un montant de 6,1 $ millions.

Sur ces 48 aides financières autorisées, la Société en a annulé une au cours de l'année et 3 ont été refusées par des coopératives pour diverses raisons. Cela porte le montant des autorisations nettes à 4,6 $ millions. Au 31 mars, 23 de ces aides financières étaient déjà en vigueur pour un total de 2,9 $ millions.

On se rappellera que l'ancienne Société intervenait principalement sous forme de prêts subordonnés. Bien que les dernières années aient indiqué une tendance à intervenir davantage sous forme de garanties de prêts, le portefeuille global était composé de placements dans une proportion de 82,5%. Pour ce qui est de la nouvelle S.D.C., la presque totalité de ses interventions (88,0%) a pris la forme de garanties de prêts à la capitalisation.

Il faut ajouter à ces garanties de prêts les prises en charge d'intérêts que la Société a autorisées au cours de la dernière année. Une trentaine des prêts garantis par la S.D.C. ont ainsi été bonifiés. Au taux en vigueur au 31 mars 1985, cela pourrait représenter des engagements financiers de l'ordre de 625 000 $ au cours des 5 prochaines années.

L'aide financière de la S.D.C. a été consentie à des coopératives de travailleurs dans 40,0% des cas. Ces entreprises sont généralement de petite taille, de sorte que l'ampleur de nos interventions est en moyenne assez faible. Cela explique le fait que seulement 30,0% des sommes autorisées a été destiné à ce type de coopératives. Pour les coopératives de consommation, la proportion est inverse. Avec 31,0% des aides financières, elles ont reçu 42,6% des sommes autorisées.

Quant aux autres secteurs, l'agro-alimentation et les services ont profité chacun de 12,5% des aides autorisées depuis le 6 juin 1984. Le secteur de la forêt a reçu le reste, soit 4,2% des investissements. Il est à noter que la Société n'a fait aucune intervention dans le secteur de l'habitation au cours de la dernière année. Cette situation est due, en grande partie, à l'existence d'une filiale dont le mandat s'adresse spécifiquement à ce secteur d'activité.

Les interventions de la Société ont été destinées à des nouvelles coopératives dans la proportion de 41,6%. À elles seules, les nouvelles coopératives de travailleurs ont profité de 27,0% des aides financières. La plus grande part de nos interventions (45,0%) a cependant servi à appuyer le développement ou l'expansion de coopératives déjà existantes.

Sur le plan régional, c'est la région de Québec qui a reçu le plus d'aide, avec 31,2% du total. Elle est suivie de la région de Montréal avec 22,9%. Dans l'histoire de la S.D.C., ces 2 régions très populeuses se voient régulièrement attribuer plus de 50,0% des aides financières offertes. Les autres grandes régions, en terme de l'importance des investissements reçus, sont le Bas-St-Laurent — Gaspésie (14,6%), le Saguenay — Lac-St-Jean (12,5%) et le Nord-Ouest du Québec (10,4%).

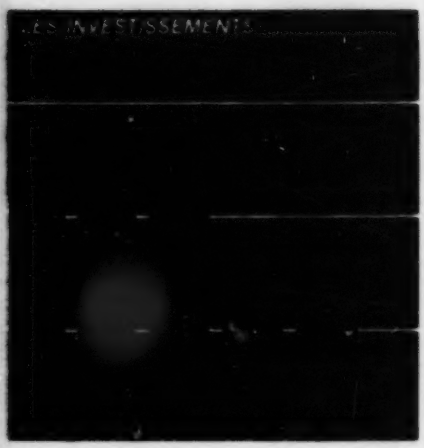

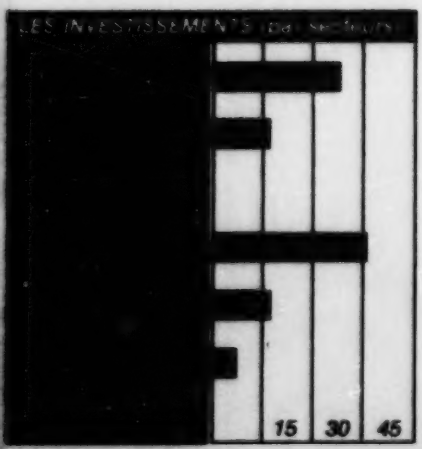

LES PROJETS

L'aide financière de la Société de développement des coopératives a permis aux entreprises coopératives de réaliser des projets dont la valeur dépasse 14,6 $ millions. Ces investissements s'ajoutent aux 300,0 $ millions que les coopératives avaient injectés dans l'économie avec l'aide de l'ancienne Société. Depuis juin 1984, près de 70,0% de ces investissements sert à financer de nouvelles immobilisations. Auparavant, de façon cumulative, cette proportion était de 63,0%.

Cela signifie que les coopératives, comme les autres entreprises, ont fini de réparer les effets de la crise économique. Elles investissent davantage pour se développer. Cela est encore confirmé par la diminution des investissements destinés au refinancement des entreprises. Alors que près de 7,0% des fonds avaient cet objectif avant juin 1984, cette proportion n'est plus que de 5,3% depuis l'avènement de la nouvelle S.D.C.

Quant aux sources de financement de ces projets, l'apport de la Société représente 34,6% du total. Il faut cependant souligner que seulement 3,9% proviennent de fonds avancés par la S.D.C., le reste est constitué de garanties de prêts de sorte que les fonds sont avancés par les institutions financières.

Pour leur part, l'effort financier des coopératives et de leurs membres a représenté près de 16,0% du total. Enfin, les institutions financières du mouvement coopératif ont prêté 19,5% des fonds nécessaires et les autres institutions financières 20,0%. Il faut cependant préciser que la grande majorité des prêts garantis par la S.D.C. sont négociés avec des institutions financières reliées au mouvement coopératif.

Cela démontre bien que les interventions de la S.D.C. vont dans le sens d'un appui au milieu. Le dynamisme, de même que les fonds nécessaires à la réalisation des projets, proviennent des promoteurs eux-mêmes et, pour une large part, des institutions financières locales et régionales. Ces efforts et l'utilisation de la formule coopérative comme mode d'organisation ont eu pour effet, et ce avec un minimum d'investissements, de créer une centaine de nouveaux emplois et le maintien de plus de 500 autres qui seraient disparus autrement.

Les entreprises aidées par la S.D.C. au cours de la dernière année ont un chiffre d'affaires global de 100,0 $ millions. Elles représentent des actifs de 44,0 $ millions financés à plus de 17,5% par leurs membres. De plus, si on ajoute les prêts à la capitalisation garantis par la Société, l'avoir des membres passe à 27,7% de l'actif total des coopératives.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'histoire du Québec démontre que la population apprécie les modes d'organisation qui lui permettent de s'engager collectivement dans le développement économique. La dernière année a encore confirmé cette tendance et nous avons pu constater que la formule coopérative n'a pas perdu de son attrait. Tout porte à croire que cette popularité va se maintenir et peut-être même s'accroître au cours des prochaines années.

Le gouvernement du Québec a en effet instauré certains programmes qui devraient avoir pour effet d'intéresser davantage la population à la formule coopérative. Pour un, la mise en place d'un Régime d'investissement coopératif devrait s'avérer un nouvel atout pour encourager les producteurs et les travailleurs à se doter d'entreprises qu'ils contrôleront. Il faut également mentionner la présence prochaine de Coopératives régionales de développement et de Groupes-conseils dans toutes les régions. Cette décision devrait avoir des répercussions sur le nombre de nouvelles coopératives qui seront créées au cours des prochaines années.

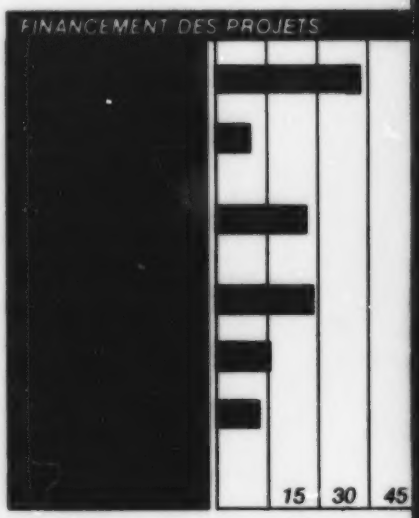

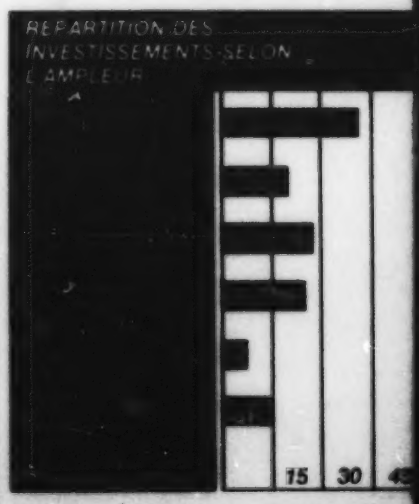

La Société entend participer à cet effort concerté. Aussi, en collaboration avec d'autres intervenants comme la Direction des coopératives, les Coopératives régionales de développement et les Groupes-conseils, elle a entrepris d'accroître sa visibilité. En étant présente à certains événements comme des salons d'affaires, elle contribue à raffermir l'image coopérative auprès du milieu des affaires. Cela permet également de présenter les divers programmes gouvernementaux dont l'objectif est d'aider les entreprises coopératives à se développer efficacement de façon à apporter une solide contribution à l'économie.

De plus en plus, les dirigeants des coopératives sont conscients de l'importance des aspects administratifs dans le succès de leurs entreprises. En complémentarité avec les services offerts par les autres organismes gouvernementaux ou coopératifs, la S.D.C. veut aider ces dirigeants à développer des modes de gestion qui soient efficaces sans pour autant laisser pour compte les aspects qui font la particularité de la formule coopérative.

Au cours de la dernière année, les dirigeants de la Société ont amorcé une réorganisation de la structure de fonctionnement de la S.D.C. Une fois complétée, cette restructuration devrait laisser plus de disponibilité aux agents de la Société. Ceux-ci pourront ainsi accorder plus de temps à leurs relations avec les dirigeants des coopératives. Cela devrait contribuer à offrir un meilleur encadrement aux entreprises qui en ont besoin.

Sur le plan des secteurs en développement, il semble probable que les coopératives d'habitation maintiendront leur croissance. Au cours de la dernière année, les administrateurs de la Société ont convenu de réduire graduellement les opérations immobilières de la filiale S.D.C.-Habitation. Dans cette perspective, la Société assumera désormais toutes les interventions à être réalisées auprès des coopératives de ce secteur. Compte tenu de sa nature et dans le cadre de son mandat, elle est donc disponible pour répondre aux attentes gouvernementales et compléter les efforts réalisés par la Société d'habitation du Québec et les autres organismes chargés d'intervenir auprès des coopératives.

L'autre type de coopératives dont la croissance devrait se maintenir au cours des prochains mois est celui des coopératives de travailleurs. La Loi sur les coopératives offre de nouvelles possibilités de développement et le gouvernement affirme son intérêt pour ce genre d'entreprises. La Société a conçu un programme d'aide financière spécialement destiné aux nouvelles coopératives de travailleurs. En complémentarité avec les services techniques offerts par les Groupes-conseils, les services financiers et l'encadrement apporté par la S.D.C. devraient contribuer à faire de ces coopératives des entreprises solides.

Enfin, dans les autres secteurs comme l'agro-alimentation et la consommation, il est normal que l'on assiste à certains mouvements de rationalisation. Alors que certains secteurs ont besoin de rajeunir leurs structures, d'autres sont en pleine croissance. Le rôle de la S.D.C. est de fournir à chacun d'eux les services les plus appropriés à leurs besoins.

Au terme de sa première année d'opération, la Société n'en compte pas moins sept années d'expérience au service des entreprises coopératives. Malgré les changements qui ont modifié sa façon d'intervenir, elle continue de vouloir offrir aux coopératives les meilleurs services au meilleur prix. Elle est maintenant présente sur tout le territoire du Québec, ce qui lui permet d'être à l'écoute du milieu, au service de la population et de la formule coopérative.

Le personnel de la Société se compose actuellement de 35 personnes. Ce nombre est relativement stable depuis quelques années. Une douzaine d'agents de développement sont continuellement en contact avec les dirigeants des coopératives dans les 8 régions où la Société est présente en permanence. Environ 25 personnes travaillent au siège social. Il s'agit principalement des cadres, de quelques analystes financiers et du personnel de bureau. La majorité du personnel de la Société est en place depuis plus de 3 ans et plusieurs depuis 5 ans. Cette stabilité permet une grande efficacité pour le plus grand bénéfice des coopératives qui sollicitent notre aide.

S.D.C. Habitation

Créée en 1979 par la Société de développement coopératif, S.D.C.-Habitation se voulait un instrument privilégié pour travailler, dans le prolongement de la Société, à la promotion et au développement de l'habitation coopérative au Québec. Ses activités devaient consister principalement à acquérir des immeubles pour éventuellement les revendre à des coopératives formées par les locataires. Entre ces deux moments, le personnel de SDC-Habitation travaillait à l'animation des groupes et à la formation coopérative des personnes intéressées.

Récemment, à la suite du changement de statut de la Société, les membres du conseil se sont interrogés sur la pertinence de maintenir les activités immobilières de la filiale. Des consultations faites auprès des instances gouvernementales concernées ainsi qu'auprès des représentants du mouvement coopératif en habitation ont amené le conseil à décider de la réduction graduelle des activités de S.D.C.-Habitation.

L'existence à la Société d'habitation du Québec de programmes d'aide financière spécifiquement destinés aux coopératives, mais surtout la capacité du mouvement coopératif de prendre en charge son propre développement ont été les facteurs déterminants dans la décision du conseil. Dans le cadre de son mandat, la Société continuera d'appuyer le développement de ce secteur en complémentarité avec les services offerts par les autres organismes gouvernementaux et coopératifs.

Depuis sa création, S.D.C.-Habitation a néanmoins participé à la création d'une cinquantaine de coopératives. D'ici quelques mois, quand les transferts auront été complétés, ces coopératives détiendront près de 2 000 unités de logement. L'action de S.D.C.-Habitation aura donc eu un impact significatif sur le développement de ce secteur.

Il faut également rappeler que les activités de S.D.C.-Habitation ne se sont pas limitées à l'acquisition et au transfert d'immeubles. Elle a également travaillé activement à l'analyse des besoins en matière de logement et à la recherche d'applications nouvelles de la formule coopérative. Dans cette optique, ses objectifs étaient de répondre le plus adéquatement possible aux nouveaux besoins de certaines couches de la population.

De plus, au cours des dernières années, S.D.C.-Habitation a travaillé en étroite collaboration avec les organismes du milieu. Ces échanges ont permis la réalisation de plusieurs projets au bénéfice des coopératives. Ils ont surtout permis le partage d'expertises complémentaires développées de part et d'autre.

Rappelons enfin que S.D.C.-Habitation a collaboré financièrement et techniquement aux efforts de concertation mis de l'avant par les coopératives d'habitation et leurs fédérations régionales. Cette concertation permet aujourd'hui au mouvement de proposer certaines avenues de développement communes à toutes les coopératives tout en laissant à chaque région le leadership de ce développement.

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER ET CRÉATION DE COOPÉRATIVES

	RÉALISÉ					PRÉVU
	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Unités acquises	1176	1188	411	—	—	
Unités transférées	—	22	318	175	910	
Unités revendues	—	—	—	212	—	
Unités créées	—	8	11	6	10	

	1984-1985		1983-1984		Cumulatif	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Consommation	68	32,4				
Agro-Alimentation	15	7,0				
Habitation	7	3,3				
Production	96	45,4				
Services	24	11,3				
Forêt	14	6,6				
TOTAL	212	100,0				

RÉGIONS	1984-1985		1983-1984		Cumulatif	
Est du Québec	18	8,5				
Saguenay — Lac-St-Jean	20	9,4				
Québec	48	22,6				
Trois-Rivières	16	7,5				
Estrie	13	6,1				
Montréal	60	28,4				
Outaouais	4	1,9				
Nord-Ouest	19	9,0				
Côte-Nord et Nouveau-Québec	14	6,6				
TOTAL	212	100,0				

	Nombre	%	(000 $)	%	Ancienne SDC %*
Consommation	15	31,3			
Agro-alimentaire	6	12,5			
Habitation	—	—			
Production	19	39,6			
Services	6	12,5			
Forêt	2	4,2			
TOTAL	48	100,0			

* Nombre d'aides financières

RÉGIONS	Nombre	%	(000 $)	%	Ancienne SDC %*
Est du Québec	7	14,6			
Saguenay — Lac-St-Jean	6	12,5			
Québec	15	31,2			
Trois-Rivières	1	2,1			
Estrie	1	2,1			
Montréal	11	22,9			
Outaouais	—	—			
Nord-Ouest	5	10,4			
Côte-Nord et Nouveau-Québec	2	4,2			
TOTAL	48	100,0			

* Nombre d'aides financières

	(000 $)	%	Ancienne SDC %
SDC: Garantie de prêts de capitalisation	4 491,2		
Autres interventions	572,0		
Solde des prêts antérieurs	1 730,3		
Avoir des membres	7 714,6		
Mouvement coopératif et cies reliées	11 948,7		
Autres institutions	8 883,5		
Autres (fournisseurs)	9 343,4		
ACTIF DES COOPS	44 181,7		

SOURCE DE FINANCEMENT	(000 $)	%	Ancienne SDC %
SDC: garantie de prêts de capitalisation	4 491,2		
Autres interventions	572,0		
Nouvelles mises de fonds	894,9		
Mouvement coopératif et cies reliées	2 667,0		
Autres institutions	2 882,8		
Subventions	1 440,0		
Autres (fonds de roulement)	1 340,3		
VALEUR TOTALE DES PROJETS	14 618,2		

BUT DES PROJETS	(000 $)	%	Ancienne SDC %
Immobilisations nouvelles	9 798,8		
Fonds de roulement	3 186,6		
Refinancement	768,0		
Autres	865,0		
VALEUR TOTALE DES PROJETS	14 618,2		

	Nombre	%	Ancienne SDC %
0 $ — 25 000 $	16		
25 000 $ — 50 000 $	7		
50 000 $ — 100 000 $	10		
100 000 $ — 200 000 $	5		
200 000 $ — 300 000 $	2		
300 000 $ et plus	1		
TOTAL	41		

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 6 juin 1984 au 31 mars 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de son encaisse pour la période du 6 juin 1984 au 31 mars 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 23 mai 1985

	$
Encaisse et dépôts à terme (note 3)	2 918 245
Débiteurs	4 700
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	285 489
Intérêts courus sur dépôts à terme	17 647
Frais payés d'avance	5 366
	3 231 447
Placements	
Filiales (notes 4 a et 5)	4 701 000
Aide financière et intérêts échus et courus (note 4 b)	11 327 863
Biens immobiliers	703 027
	16 731 890
Immeuble du siège social	422 817
	20 386 154
Emprunts bancaires	572 000
Créditeurs et frais courus	377 391
Prise en charge d'intérêts à payer	16 467
Avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 6)	22 690 222
	23 656 080
	3 269 926
	20 386 154

***ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS** (note 10)*

Pour le conseil d'administration

Gérard Barbin

Denise Jutras

	$
Programmes d'aide	
Prises en charge d'intérêts	23 475
Garanties de prêts assumées	506 481
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	2 007 852
	2 537 808
Dévaluation des placements dans les filiales (note 4 a)	1 998 500
Frais d'administration (note 7)	1 347 926
Frais financiers (note 8)	645 028
	6 529 262
Intérêts sur placements	1 186 394
Intérêts sur dépôts à terme	401 863
Loyers	35 409
Autres	11 938
	1 635 604
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	4 893 658
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC *(note 9)*	1 776 194
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3 117 464

	$
SOLDE AU 6 JUIN 1984	644 574
Inscription à l'actif de l'immeuble du siège social	(422 817)
Contribution du gouvernement du Québec au déficit d'opération antérieur au 6 juin 1984	(69 295)
	152 462
Excédent des dépenses sur les revenus et la contribution du gouvernement du Québec	3 117 464
SOLDE AU 31 MARS 1985	3 269 926

	$
Excédent des dépenses sur les revenus et la contribution du gouvernement du Québec	*(3 117 464)*
Éléments n'affectant pas l'encaisse:	
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	*2 007 852*
Dévaluation des placements dans les filiales	*1 998 500*
Fonds générés par les opérations	*888 888*
Contribution du gouvernement du Québec au déficit d'opération antérieur au 6 juin 1984	*69 295*
Emprunts bancaires	*572 000*
Remboursements d'aide financière	*2 470 142*
Débiteurs, intérêts courus sur dépôts à terme et frais payés d'avance — variation	*134 352*
	16 467
Prises en charge d'intérêts à payer	*4 151 144*
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	*285 489*
Déboursés d'aide financière — autorisés avant le 6 juin 1984	*828 900*
Déboursés d'aide financière — autorisés après le 6 juin 1984	*572 000*
Aide financière — intérêts échus et courus	*57 731*
Biens immobiliers	*13 861*
Effet à payer	*190 000*
Créditeurs et frais courus — variation	*198 983*
Remboursements d'avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 6)	*3 130 012*
	5 276 976
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE	*1 125 832*
ENCAISSE AU 6 JUIN 1984	*4 044 077*
ENCAISSE AU 31 MARS 1985	*2 918 245*

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 1985

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société est une corporation constituée selon la Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., chapitre S-10.001), sanctionnée le 23 mai 1984 et entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif (L.R.Q., chapitre S-10) et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives a pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administre des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, compte tenu des conventions comptables suivantes:

Placements

- *Filiale*

Les comptes de la filiale S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. ne sont pas consolidés avec ceux de la Société de développement des coopératives. Cette présentation donne suite au fait que le Conseil d'administration de cette dernière, lors de sa réunion du 11 février 1985, a dûment approuvé la cessation graduelle des opérations courantes de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.

- *Aide financière*

L'aide financière est comptabilisée au coût. Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer une partie de cette aide financière, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

- *Biens immobiliers*

Les placements en biens immobiliers détenus pour la location ou la revente sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus

La provision pour pertes est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Immeuble du siège social

L'immeuble du siège social est présenté au coût d'origine et n'est pas amorti.

3. ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME

Au 31 mars 1985, une tranche de 1 008 250 $ de dépôts à terme équivalant à 50% du montant des garanties de prêts accordées avant le 6 juin 1984 est maintenue en réserve.

4. PLACEMENTS

a. Filiales

	Coût	Valeur nette de réalisation estimative
	$	$
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.		
filiale en propriété exclusive:		
10 000 actions ordinaires	1 000 000	—
499 actions privilégiées, catégorie «C» (8% non cumulatives rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune)	499 000	—
Avances sur billets (intérêts: le plus élevé de 3% des avances ou 75% des bénéfices)	5 001 000	4 701 000
	6 500 000	4 701 000
Filiale liquidée le 28 février 1985:		
1856-2900 Québec Inc.		
(participation à 50% des actions émises)		
50 actions de catégorie «A»	500	—
Avance sur billets	199 000	—
	6 699 500	4 701 000

b. Aide financière et intérêts échus et courus

	$
Actions ordinaires	10 000
Parts privilégiées	797 530
Avances	1 852 268
Prêts subordonnés	11 952 706
Prêts garantis	789 375
	15 401 879
Intérêts échus et courus	395 941
	15 797 820
Provision pour pertes	4 469 957
	11 327 863

La valeur des placements au 31 mars 1985 effectués avant le 6 juin 1984 se détaille comme suit:

		$
Filiale		4 701 000
Aide financière	15 223 659	
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	(4 376 295)	10 847 364
		15 548 364

c. Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus

	$
Solde au 6 juin 1984	3 352 762
Radiations de la période	890 657
	2 462 105
Provision de la période	2 007 852
Solde au 31 mars 1985	4 469 957

5. FILIALE — SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

S.D.C. (HABITATION) 1980 INC.
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1984

ACTIF	$
À court terme	19 936 703*
Immobilisations	644 444
	20 581 147

PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES

À court terme	15 450 839 *
Avances de la Société de développement des coopératives	5 001 000
Capital-actions	1 499 000
Déficit	(1 369 692)
	20 581 147

RÉSULTATS ET DÉFICIT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1984

REVENUS	5 385 807
DÉPENSES	6 763 633
PERTE DE L'EXERCICE	1 377 826
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU 31 DÉCEMBRE 1983	8 134
DÉFICIT AU 31 DÉCEMBRE 1984	1 369 692

* *Considérant que les opérations de cette compagnie cesseront graduellement, les immeubles détenus temporairement aux fins de revente et les prêts et emprunts hypothécaires sont considérés comme des postes à court terme.*

6. AVANCES — GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS

	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total
	$	$	$
Solde au 6 juin 1984	22 620 142	3 200 092	25 820 234
Remboursements	1 234 088	174 528	1 408 616
Remboursements par anticipation	1 508 115	213 281	1 721 396
	2 742 203	387 809	3 130 012
Solde au 31 mars 1985	19 877 939	2 812 283	22 690 222
Remboursements effectués en avril 1985 couvrant des remboursements en capital d'aide financière reçue avant le 31 mars 1985	930 003	131 523	1 061 526

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent ne soit pas déficitaire ou que le paiement des ces intérêts ne le rende dificitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus ½ de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent au moment du déboursement.

Selon l'article 47 de sa loi constitutive, la Société doit rembourser à compter du 6 juin 1984, au gouvernement du Québec et aux coopérateurs-souscripteurs les avances qu'ils ont faites à la Société de développement coopératif au prorata de leurs créances et à même les remboursements des aides financières consenties avant cette date. Durant la période, les remboursements en capital d'aide financière s'élèvent à 2 470 142 $.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES À MÊME LES AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS POUR FINS DE CALCUL DES INTÉRÊTS POUR LA PÉRIODE DU 6 JUIN 1984 AU 31 MARS 1985

REVENUS	$
Intérêts sur placements	1 184 233
Intérêts sur dépôts à terme	390 606
Loyers	35 409
Autres revenus	11 938
	1 622 186
DÉPENSES	
Garanties de prêts assumées	202 195
Augmentation de la provision accumulée pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	1 914 190
Dévaluation des placements dans les filiales	1 998 500
	4 114 885
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT INTÉRÊTS MINIMAUX SUR AVANCES	2 492 699
INTÉRÊTS MINIMAUX SUR AVANCES — 3 %	624 765
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 117 464

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	$
Traitements et avantages sociaux	898 640
Frais de voyage et de déplacement	82 253
Frais de publicité et d'information	29 809
Fournitures de bureau	76 332
Honoraires professionnels	19 523
Télécommunications	46 277
Frais d'assemblée	27 878
Loyer et frais d'occupation	76 369
Radiation d'aide technique	85 418
Matériel et équipement	5 427
	1 347 926

8. FRAIS FINANCIERS

	$
Intérêts sur emprunts bancaires	20 263
Intérêts sur avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (intérêts minimaux 3 %)	624 765
	645 028

9. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Cette contribution rembourse les dépenses suivantes:

	$
Programme d'aide	
Prises en charge d'intérêts	23 475
Garanties de prêts assumées	304 286
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	93 662
	421 423
Frais d'administration	1 347 926
Frais financiers	20 263
	1 789 612
Moins: intérêts sur placements et dépôts à terme	13 418
	1 776 194

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a. L'aide financière autorisée avant le 6 juin 1984 sous forme de prêt mais non déboursée au 31 mars 1985 s'élevait à 73 000 $.

b. Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 4 003 250 $ au 31 mars 1985.

c. La prise en charge des intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives est accordée selon certaines conditions. Les paiements effectués par la Société en vertu de cette forme d'aide sont remboursés par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

Les engagements maximaux y afférents au 31 mars 1985 pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

Exercices	$
1986	116 000
1987	113 500
1988	83 300
1989	39 100
1990	28 000
	379 900

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

Siège social

430, chemin Sainte-Foy
Québec
G1S 2J5
Tél.: (418) 687-9221

Bureaux régionaux

Chicoutimi
930, Jacques-Cartier Est
Bureau B-504
G7H 2B1
Tél.: (418) 545-6161

Hull
227, boul. Saint-Joseph
J8Y 3X5
Tél.: (819) 777-8485

Montréal
801, rue Sherbrooke Est
Bureau 302
H2L 1K7
Tél.: (514) 521-4771

Rimouski
162, rue Lavoie
G5L 7C9
Tél.: (418) 724-5833

Rouyn
32, Principale
Bureau 201
J9X 4N9
Tél.: (819) 762-0605

Sherbrooke
Faculté d'administration
Université de Sherbrooke
Bureau 315
J1K 2R1
Tél.: (819) 821-7366

Trois-Rivières
1055, boul. des Forges
Bureau 180
G8Z 4J8